Mais notre auditoire ce soir ne s'intéresse pas peu aux mesures destinées à assurer l'égalité de la femme devant la loi.

La Charte mentionne et interdit expressément la discrimination contre les personnes ayant des déficiences mentales ou physiques. Si je puis ouvrir une parenthèse, il était fort opportun que nous puissions inclure ceci dans notre Constitution justement pendant l'Année internationale des personnes handicapées.

J'ai débuté mes propos en mentionnant les multiples sortes et catégories de minorités qui composent le Canada. Vous êtes, mes amis, une solide preuve de la composition multiculturelle de ce pays - et j'espère que vous partagez ma fierté que cette diversité ait été enchâssée dans la Constitution: en effet, "Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens".

Il ne s'agit pas ici de préserver des danses folkloriques et une cuisine internationale. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance philosophique de l'universalité et de la dignité de l'homme, et d'une reconnaissance pratique du fait que le Canada est un commonwealth de plus de 70 cultures. Le multiculturalisme est l'une de nos forces, et son effet est senti partout. La diversité des idées échangées dans les universités comme sur les marchés par des Canadiens qui sont venus ici et qui ont choisi d'y rester est à la fois excitante et enrichissante.

Nombre d'entre vous oeuvrez dans le commerce et, j'en suis sûr, dans les activités d'importation ou d'exportation. Vous êtes des éléments très importants de l'économie canadienne en raison de vos compétences et de votre connaissance des langues et coutumes d'autres pays. L'activité sur les marchés étrangers exige ces aptitudes essentielles. Mais elle réclame aussi de nouveaux types de gestionnaires d'entreprise, des personnes cosmopolites, adaptables et conscientes des susceptibilités culturelles et des pratiques étrangères; des chefs d'entreprise qui réduisent les coûts par leur connaissance des effets de la culture sur le comportement, de la motivation des travailleurs en pays étrangers ou de l'interprétation à donner aux contrats et documents.

La préservation du multiculturalisme dans la Constitution est une bonne chose pour ce que l'on appelle les minorités, mais également pour l'ensemble de la société canadienne. Elle donne à chacun la possibilité de concurrencer sur un même pied et de faire valoir ses talents et aptitudes propres. Les libertés d'expression et